



## HANDICAP

Année :

## Handicap : les fondamentaux - FORMATION

Réf. : ECSHA01A



### Compétences Visées

Développer une approche spécifique à la personne en situation de handicap afin d'adapter les soins, la communication et l'environnement.

### Objectifs, Contenus

#### Définir la notion de handicap

- Les généralités et l'historique sur la notion de handicap.
- La définition du handicap selon la loi de 2005.
- La compréhension de la situation de handicap selon la CIH.
- Le handicap et les impacts sur la personne, la famille, l'entourage.

#### Connaître les textes règlementaires concernant les droits des personnes en situation de handicap

- Le cadre législatif encadrant les droits des personnes en situation de handicap : loi 2002.2, loi 2005.
- La présentation des droits spécifiques énoncés dans la loi 2002.2.
- Le rappel des grandes lignes de la loi de 2005.
- Les rapports ministériels.

#### Connaître les différents types de handicap

- Le rappel des différentes classifications.
- Les handicaps mentaux, intellectuels, psychiques, moteurs, sensoriels.
- Le handicap lié aux maladies invalidantes.
- Les troubles envahissants du développement.

#### Analyser ses pratiques professionnelles

- La présentation des problématiques spécifiques rencontrées par les participants dans les services ou structures médicosociales.
- Le repérage des difficultés à partir d'analyse de situations présentées par les participants :
  - l'accueil du patient,
  - la situation de soin au quotidien,
  - la situation d'entretien formel et informel,
  - la situation de crise,
  - la situation de rencontre avec la famille.
- La réflexion sur les points de progression.

#### Identifier les besoins des personnes en situation de handicap

- Les difficultés de la vie quotidienne rencontrées par les personnes en situation de handicap.
- Les particularités du vécu de l'hospitalisation.
- Les besoins spécifiques des personnes sur les plans psychologique et social.
- Les attentes particulières de l'entourage.

#### Impulser une réflexion pour une meilleure prise en compte des aspects psychologiques et sociaux du handicap

- La communication verbale et non verbale.
- L'impact des attitudes professionnelles face aux particularités d'être et de réagir de la personne en situation de handicap.
- L'accueil de la personne et son entourage.
- L'information sur les actes de soins.
- L'ajustement des termes, débit verbal et intonation selon le type de handicap présenté.
- La « juste » distance professionnelle.

#### Améliorer la prise en soins des personnes en situation de handicap

- Les moyens d'adapter ses stratégies de communication en fonction des situations rencontrées :
  - les comportements de retrait, les états dépressifs réactionnels,
  - les comportements de refus de soins,
  - les troubles des conduites alimentaires et les conduites addictives,
  - les conduites à risque.
- La prise en compte des manifestations extrêmes :
  - les violences et sentiments d'insécurité,
  - les crises suicidaires,
  - les états d'agitation,
  - les états d'angoisse,
  - les états délirants.

## Objectifs, Contenus (suite)

### Favoriser l'implication de tous les professionnels dans la prise en soins des personnes en situation de handicap

- La communication au sein de l'équipe.
- Le partage des difficultés rencontrées.
- La notion de relais.
- L'entourage de la personne comme partenaire et ressource.
- La collaboration avec les partenaires territoriaux (SAVS, SESSAD...) et la notion de parcours.
- La fiabilité des transmissions en amont et en aval de la prise en charge.
- Les ressources institutionnelles.

## Formation Intra

### Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

### Prix

**Tarif Intra : Nous consulter**

## Méthode

- Apports cognitifs.
- Mises en situation permettant d'ancrer les bonnes pratiques de prise en charge et d'accompagnement de la personne en situation de handicap.
- Analyse réflexive des pratiques professionnelles et élaboration d'un plan d'actions d'amélioration individuel et collectif.

## Valeur ajoutée de la formation

La formation s'enracine dans la pratique des participants. Elle identifie les savoirs expérientiels et les enrichit en vue d'obtenir une amélioration des pratiques professionnelles. Le dispositif est construit en plusieurs temps afin d'aider les participants à acquérir et stabiliser leurs savoirs et leurs pratiques : des temps de réflexion seront aménagés en fonction des attentes des stagiaires et de leurs services ou structures de provenance, entrecoupant les apports théoriques et études de cas rapportés par le groupe et/ou l'intervenant.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

### Voir aussi

- [Parcours de santé de la personne handicapée](#)